

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).  
Pour la Colonie.  
Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00  
Union Postale  
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

SAINT-PIERRE &amp; MIQUELON



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00  
Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

### NÉCROLOGIE

Vendredi de la semaine dernière, parvenait à Saint-Pierre la nouvelle de la mort de Monsieur Caperon, ancien chef du service judiciaire de cette colonie.

Au dernier départ de M. Caperon, il y a un peu plus d'un an, personne à ce moment ne pouvait prévoir une fin si prochaine.

Cependant tout sceptique qu'il était, il en avait lui-même le pressentiment, et ne se faisant pas d'illusion, disait : ma mise à la retraite c'est ma mort.

On ne saurait avoir de soi un plus mauvais pressentiment, et ce qui le lui faisait dire est qu'il avait pu être frappé de la mort de M. Collet survenue à peu près dans les mêmes conditions que la sienne : quelques mois après sa mise à la retraite et à peine de retour au pays, son ex-commissaire de police succombait à peu près subitement.

M. Caperon, le Père Caperon comme on l'appelait irrévérencieusement, a fait pour ainsi dire toute sa carrière de magistrat à Saint-Pierre ; il a surtout rempli de nombreux intérim de gouverneur au point qu'il comptait se voir un jour titularisé dans la fonction de gouverneur inamovible des îles Saint-Pierre et Mi-quelon.

Lors de la transformation de la fonction de gouverneur en celle d'administrateur, M. Caperon, quoique à la retraite, était encore candidat à cette nouvelle création de forme de gouvernement.

Deçu, il faut en déduire que l'ancien gouverneur intérimaire à perpétuité de cette minuscule colonie regrettait non le pouvoir, mais son Saint-Pierre, où il s'était enraciné, non par regrets d'affection mais par habitude d'y vivre.

M. Caperon subissait déjà la loi commune, à un certain âge on se fait comme un besoin de l'existence, comme le boire et le manger, de voir toujours autour de soi les mêmes images, les mêmes objets et les mêmes personnes, on se fait une obligation, une nécessité même de pouvoir fouler les mêmes rues et surtout de conserver les mêmes habitudes et les mêmes relations.

M. Caperon est arrivé dans la colonie à titre de juge de 1<sup>re</sup> instance en 1877 et il en est reparti, il y a eu un an l'automne dernier : c'est donc vingt-huit ans que ce fonctionnaire a passés parmi nous.

Il lui s'est incarné le type du nouveau fonctionnaire, il a été la transition brusque de l'ancien ordre de choses à ce que nous appelons le nouveau genre. Nous avons dit plusieurs fois, sans mâcher les mots, ce que nous pensions de ce fonctionnaire, ce n'est pas aujourd'hui qu'il est au nombre des définitivement disparus, que nous viendrons accentuer nos critiques au sujet de ses actes que nous avons jugés.

Ce que nous pouvons dire, c'est que M. Caperon avait complètement manqué sa voie, ce n'était ni un magistrat, ni un fonctionnaire d'administration. Il n'avait de goût ou d'attrait ni pour l'une ni pour l'autre de ces deux fonctions.

Ce qu'il aimait était de laisser divaguer sa plume humoristique, souvent trop malicieuse ; aussi cette ironie et cette indifférence égoïste à l'égard de ses quelques amis n'ont fait qu'en restreindre le nombre au point que son départ est resté inaperçu aux uns et aux autres.

Gouailleur et sarcastique par tempérament, il est mort de la nostalgie, autrement dit de regret et d'ennui d'avoir quitté sans esprit de retour, ce rocher aride où sa pensée s'était habituée à vivre de toutes les choses comme de toutes les personnes en composant l'existence journalière.

De ce dénouement si subit il ne faut pas s'étonner, M. Caperon, malgré son intelligence, malgré son esprit sarcastique, n'est pas le premier à en subir les effets, et il ne sera pas le dernier à succomber aux mêmes effets produits par les mêmes causes.

### Enlevons les masques

Bien que nous soyons à l'entrée du carnaval, serions nous même en carême, il est quelquefois bon de démasquer

les gens, surtout quand l'on a affaire à des adversaires peu scrupuleux.

Donc depuis leur dernier triomphe clérical, nos adversaires, partisans des Légasse, quoique fassent ces derniers, nous traitent de politiciens turbulents : qui l'aurait cru ?

Pour bluffer à ce point, il faut avoir tous les culots, ce dont nous nous doutons bien un peu. Politicien était déjà de trop avec nos humbles prétentions ; quant à l'être jusqu'à la turbulence, ce sont de ces déclarations ou déclamations qui ne coûtent pas plus à formuler qu'à avaler un verre d'eau.

En ce faisant, n'est-ce pas confirmer la règle : qui veut trop prouver ne prouve rien, si même il n'arrive pas à prouver le contraire de ce qu'il énonce si bénévolement.

Disons donc que pour faire de la politique, il faut avoir un but, une tendance à rechercher, un profit quelconque ou des avantages marqués à faire prévaloir. Cette base fondamentale de tout politicien étant posée, on voudra bien nous concéder que nous n'avons recherché aucun avantage, que les uns et les autres, nous nous sommes bornés à défendre ce que l'on est convenu d'appeler des intérêts économistes.

Quant à de la politique au sens propre du mot, il n'y a eu que M. Légasse à en faire et dans des conditions qui ne conviennent pas à tout le monde. Et le but de sa politique a toujours été strictement intéressé, M. Légasse n'a jamais eu en vue d'autres intérêts que les siens et rien de plus.

Ce que nous venons d'énoncer est si vrai qu'il a d'abord pris la précaution de ne mettre au pouvoir que des gens qui lui soient aveuglément dévoués, au point de n'avoir aucun scrupule sur les moyens à employer pour arriver au but.

Faut-il appuyer ce que nous avançons d'un exemple ? Que l'on se rappelle, et l'emprunt de 800,000 francs pour le creusage du Barachois et le projet avorté d'emprunter 300,000 francs pour la reconstruction de l'église.

On ne nous opposera pas que ces deux emprunts n'avaient pas pour seul mobile les intérêts commerciaux d'une part, et ceux de famille d'autre part.



Si quelqu'un en doutait encore, il suffirait de jeter un coup d'œil sur les changements survenus à l'habitation morutière de M. Légasse, dont les abords ont été appofondis à la mer et supérieurement éclairés à terre.

Ceux qui se plaignent avec raison que les impôts sont excessifs devraient se rendre compte que ce sont eux, contribuables, qui paient ce surplus de commodité, comme le déficit dans les droits de quai résultant de ces commodités. Voilà bien un but atteint définissant, oh combien ! notre adversaire est lui seul un politicien dans sa plus large expression.

Là ne se sont pas arrêtées ses réalisations politiques; il faut bien rappeler l'affaire Jules-Jean-Baptiste, l'entreprise du service postal arrachée à deux reprises à Jullien et à Angoulvant. Cent mille francs de rente, cela valait la peine de se mettre en frais, aussi M. Légasse s'y est-il lancé corps et âme, toute la famille à marché y compris Monsignore.

Et la venue de ce dernier à St-Pierre, est-ce un acte de haute ou de basse politique rétrograde ? A quelle époque, déjà lointaine, les évêques de France étaient ils les tout-puissants seigneurs et maîtres de leurs diocèses érigés en provinces ? N'est-ce pas là ce que le gouvernement démocratique de 1900 a fait en contradiction avec les principes de la Révolution française et de l'évolution actuelle. M. l'abbé Légasse n'est il pas venu à Saint-Pierre renforcer, à l'aide de la religion, la politique de son frère, politique d'affaires personnelles et d'accaparement ?

Le malheur n'a-t-il pas voulu que l'un perde son navire postal et que l'autre eut son église incendiée ! Ont-ils pour cela renoncé à leur entreprise respective, l'une mercantile, l'autre dite religieuse mais non moins mercantile que la première. Q'est-ce que l'un et l'autre n'ont pas fait ensemble et séparément pour reprendre pied après avoir été désemparés par le feu et par l'eau ?

Quand nous posons des interrogatifs aussi indiscrets et aussi positifs, nous ne le faisons pas en vain car les faits sont là encore récents qui parlent pour nous : une cathédrale manquée, un va-peur postal non moins raté.

Nos adversaires, qui nous traitent de politiciens absorbant la vitalité de ce petit pays, reçoivent la preuve contraire, qu'il n'y a que eux à faire de la politique, et de la politique de rapport.

Quant à être des politiciens turbulents, l'accusation est encore plus audacieuse, car tout le monde sait et apprécie les procédés que M. Légasse emploie pour faire triompher son influence politico-religieuse.

Il a d'abord un journal qui ne cesse, pendant son apparition, de vomir des saletés et des grossièretés à l'adresse de ses adversaires, et à l'aide d'un répertoire ordurier dont il lui est interdit de sortir. Là ne se borne pas son rôle politique, s'il est grossier et injurieux, il n'en est

pas moins violent, et ses incitations à la violence, sorte de mot d'ordre, sont en quelque sorte couronnées de succès. A cet effet, M. Légasse a toute une armée de stipendiés et de mercenaires pour mettre à exécution les menaces et les provocations de son journal.

Au moindre prétexte plausible, on manifeste avec grand renfort de tam-tam, et au cours de ces manifestations, on injurie, on violente les citoyens qui osent encore, après tant de bienfaits, ne pas être de l'avis de M. Légasse. Et qui voit-on à la tête de ces charivaris politiques ? des agents payés ou des obligés de M. Légasse, dont les uns sont conseillers municipaux, fabriciens ou autres choses. Quelles sont les répressions de ces désordres publics de la rue ! il n'y en a pas, parce que ces agents, sur un mot d'ordre donné, agissent au milieu de la foule qui est impersonnelle et irresponsable.

Ces méfaits se renouvellent assez souvent, sont encore si récents, si présents à la mémoire de tous, qu'il serait superflu d'insister et de les narrer à nouveau. Après cette remise en mémoire de tous ces désordres, est-il besoin de demander de quel côté sont les politiciens turbulents ? Serait-ce vraiment du côté de ceux qui sont victimes de tels excès de vandalisme et de vengeance ?

Tout de même, ce serait se moquer des honnêtes gens que d'intervertir ainsi les rôles ; si l'hypocrisie doit faire partie de la politique ce serait la pousser trop loin que de commettre une telle lâcheté ; ce serait du reste aussi invraisemblable que de voir une fille publique disputer l'honnêteté à une brave mère de famille : on crierait au scandale, on lapiderait même l'insensée, il en est de même des accusations de M. Légasse à l'endroit de ses adversaires. Ceux ci sont en effet victimes des insolences et des violences d'une prostituée politique, et il semblerait qu'ils n'eussent pas même le droit de défendre leur honneur et leur bourse.

Beau régime que celui d'un despote de ce genre qui emploie de tels moyens pour se faire supporter, pour s'imposer à tous comme un véritable tyranneau de colonie.

Saint-Pierre et Miquelon est une colonie française et libre, elle n'a jamais été sous le protectorat d'une autre puissance, pourquoi le serait-elle sous celui d'une famille qui s'arrogue tous les droits, qui usurpe toutes les fonctions, qui pousse le désordre et la violence jusqu'à rendre ce pays inhabitable par les violences qui sont exercées et qui ne sont pas reprimées comme si la justice et la police étaient dominées par la crainte de la toute-puissance des meuniers ; comme si en un mot nous nous trouvions dans un pays de brigands où ceux-ci feraient la loi aux honnêtes gens en les terrorisant.

Les voilà les exploits de ceux qui nous accusent d'être des politiciens turbulents, quand eux seuls sont ces agitateurs violents rappelant de loin ces his-

toires invraisemblables de brigandage de vendetta et du maquis, dont les manciers agrémentaient leurs narrations terrifiantes et empoignantes.

Pour ces gens qui ont usurpé le haut du pavé, il faudrait ramper sous leur oppression plutoocratique et cléricale ! Allons donc ! Où allons-nous quand le mouvement de libération est si accentué en ce moment en France. Les citoyens d'une colonie, française avant tout, reviendraient-ils à l'état de servitude sous une forme nouvelle comme le sont les Indous ? La France ne le voudra pas, elle se souviendra de son glorieux passé d'émancipation coloniale, elle se souviendra aussi de ce que fut celui de cette colonie quand tout était libre, quand tout était prospère : elle aura à cœur de rendre à tous cette liberté qui est la protection des gens civilisés.

## LE PATRONAGE

A l'instar de notre pauvre colonie, dont la décadence s'accentue de jour en jour, la sublime Vigie pâlit de plus en plus.

C'était à prévoir : son stock d'ordures s'épuise ! MM. nos curés qui semblent en avoir été pendant longtemps les dévoués et occultes collaborateurs doivent, j'imagine, succomber à la tâche, les pauvres ! leurs nombreuses courses chez les malades auxquels va sans doute la plus grosse part de la bonne galette que leur octroie encore la patiente Marianne, le zèle ardent qu'ils apportent au bon fonctionnement de la sacro-sainte société dénommée Patronage, absorbent en effet leur temps si précieux.

Et puisque nous voilà sur ce chapitre du Patronage, parlons-en donc un peu.

En lisant l'avant-dernier Réveil, je m'attendais à un nouvel éclat de la Vigie, en son langage choisi :

« Mazier l'insulteur, le brandon de discorde etc etc. venait de commettre une nouvelle infamie. Comment ! il osait attaquer nos curés, ces hommes qu'aucune passion n'agitait jamais, qui, dignes et bons prêtres suivent si religieusement les saintes recommandations du non moins saint abbé qui les dirige, il avait l'audace de les comparer presque à des patrons de tavernes louches, où eux, les apôtres du pardon, se soucient peu de ce que leur enseigna Jésus, se préterait à fomenter des troubles sous forme de manifestations indignes de gens civilisés.

Et nos matrones, les prudes bigotes de s'écrier dans un élan de crise religieuse indescriptible : Quoi, la puissance divine ne s'appesantira-t-elle pas sur ce misérable pour l'anéantir à jamais, elle qui déjà, l'a averti par l'organe de ses foudres vengeresses ».



Mais revenons à nos moutons.  
Qu'est ce que le patronage ?

Créé pour faire échec à la Ligue anti-alcoolique qui n'était pas persona grata au sein de la Légasserie, et qui déplaît surtout à M. le Curé, cette société, fondée sous de saintes auspices, ne fut en réalité conçue que pour continuer en ce pays l'enseignement religieux au bénéfice de Légasse et de ses cléricaux partisans, partant, maintenir nos compatriotes dans un état complet d'esclavage moral, toujours au nom de la religion dont son chef à Rome l'entêté Sarto et, à Saint-Pierre, le très honoré et respecté Christophe, de regretté mémoire.

Les directeurs spirituels du patronage poussent leur travail jésuitique, cette œuvre inqualifiable qui consiste à endormir les gens au moyen de légendes plus ou moins fantaisistes et à leur fausser l'esprit en défigurant presque toujours la vérité.

Il n'était pas assez que des religieux aient trop longtemps tenu en respect les gens de ce pays par l'épouvante des peines de l'autre monde et d'un tas de boniments analogues, il fallait encore que des prêtres, payés par le gouvernement de la République, achèvent de les rendre absolument dissemblables de leurs frères de France.

Du temps des congréganistes enseignants, les jeunes Saint-Pierrais pouvaient au moins, leurs études finies, se rendre à l'évidence, et s'apercevoir, des boursades gigantesques qu'on leur avait fait avaler.

Aujourd'hui l'on ne se permet pas seulement de faire une guerre sourde à l'école laïque, mais, hypocritement l'on fonde un cercle catholique, où, au moyen de prédications de tous genres, l'on arrive à l'engourdissement moral de sujets dont on sera susceptible de se servir pour toutes les besogna.

Est-ce rationnel ? Avec l'Action laïque, nous disons non.

Il était, à notre avis, inutile de laïciser nos écoles, si l'enseignement religieux doit quand même prévaloir. Nous sommes ici tous Français, certains savent au besoin revendiquer cette qualité, quand leur intérêt est en jeu.

Nous demandons à être traités en Français, et jugeant, en vrais républicains, que l'intérêt général, moral et intellectuel du pays ne peut que souffrir de cette institution religieuse, mauvaise à tous points de vue, nous en réclamons la suppression.

Nous savons qu'en cette occasion il est inutile d'implorer l'appui de notre délégué républicain **démocrate socialiste** ? oh combien !, mais au nom de la République qui proscrit les politiciens en soutane, nous demandons aux fonctionnaires imbus d'idées laïques (aux futurs membres de la Ligue des Droits de l'Homme particulièrement) de nous aider dans notre tâche et de se

rappeler qu'ils doivent eux aussi, tout comme les obligés de M. Légasse, avoir au moins, à défaut d'autre, la reconnaissance du ventre.

#### Suffit

## COMMUNIQUÉ

Nous recevons d'un de nos abonnés le communiqué suivant:

Au sujet de l'entrefilet de la Vigie visant une circulaire anonyme adressée aux petits-pêcheurs de l'Île aux Chiens, je tiens à déclarer, sans plus amples renseignements, que c'est à tort que les membres de la Chambre de Commerce, dont l'indépendance est bien connue, y ont été désignés comme les ennemis de M. Légasse, pouvant tout au plus être considérés comme ses adversaires dans sa manière de procéder.

#### Un pêcheur de St-Pierre

## FAITS DIVERS

Le service postal subit un retard de plusieurs jours par suite des réparations que le vapeur « Saint-Pierre-Miquelon » a été obligé enfin d'effectuer à Halifax, avaries causées, il y a trois ou quatre mois, dans son échouage sur les côtes de Langlade.

D'aucuns prétendent que son départ aurait été retardé par un groupe de Miquelonnais à s'en venir du Canada.

A son arrivée, on saura à quoi s'en tenir sur ces on-dit.

D'après un télégramme privé, M. Jardon ne reviendrait pas prendre son poste qui serait supprimé. Il en serait de même, paraît-il, de la fonction de procureur de la République et de celle du chef des bureaux de l'Administrateur: trois réelles économies de réalisées, à quand les autres ?

On parle aussi avec persistance que M. Légasse est en instances auprès du ministre des colonies pour faire rétablir la fonction de gouverneur et y faire nommer un de ses nouveaux amis, ami lui-même de Jullien et de Coustonier.

En dehors de toutes critiques sur la personnalité, ce rétablissement ne serait plus une économie pour la colonie, à moins que M. Légasse ne l'envisage

à un autre point de vue tout personnel et que nous n'apercevons pas bien.

Il est question, depuis longtemps du reste, de la désignation du chef du Service de l'Inscription maritime pour remplir les fonctions de procureur de la République.

M. Bousquet, on le sait, a déjà occupé avec distinction les dites fonctions à Madagascar, ce qui lui a valu l'ordre de l'Etoile d'Onjan.

Avec le titulaire actuel de l'Inscription maritime, nous sommes certains de ne pas avoir au ministère public un « je m'en rapporte à justice ».

Depuis huit jours, la température est devenue des plus rigoureuses et la neige en poudrin s'est mise à couvrir définitivement la terre.

Le Rink a profité de cette reprise du froid pour faire son ouverture; on y a beaucoup remarqué l'apparition de deux magnifiques toilettes de velours du plus bel effet.

M<sup>r</sup> et M<sup>me</sup> Woodhouse ont été admirés comme exécutant en artistes toutes les difficultés sportives de ce divertissement hivernal.

La musique municipale entraînait valseurs et valseuses tournoyant à l'infini, à en donner le vertige à ceux ne patinant pas.

## EXTRAITS DU RAPPORT DE M. ZÉDÉ

### Sur les établissements frigorifiques

Etablissement frigorifique  
de l'anse à la Cabane  
(*Île Amherot, îles de la Madeleine*)  
(suite)

*Constructions.* — La maison se compose d'un rez-de-chaussée, élevé d'environ 1 mètre au-dessus du sol sur un soubassement de pierres; il n'y a pas, à proprement parler, de premier étage; mais les chambres gelantes et d'emmagasinement sont recouvertes d'un plancher percé d'ouvertures par lesquelles on remplit les glacières.

Les murs sont faits de 7 épaisseurs de planches, séparées par une couche de papier spécial; les portes sont formées de deux panneaux écartés de 20 centimètres environ, dont l'intervalle est rempli de sciure de bois (dans d'autres frigorifiques, l'isolant est une herbe marine, cel grass).

L'entrée de la maison est utilisée pour mettre le poisson dans les crates.

Quand les crates ont été remplis, ils sont portés dans les chambres gelantes.

*Chambres gelantes.* — Chacune de ces chambres contient 60 crates.

Ces chambres à geler sont composées de quatre compartiments verticaux, entourés sur trois côtés de caisses en tôle galvanisée, destinés à contenir le mélange réfrigérant et pouvant être remplies par la partie supérieure.

Dans chacun de ces compartiments se trouvent cinq étagères mobiles sur chacune desquelles sont placés trois crates.

Enfin des doubles panneaux mobiles assurent la fermeture de chacun des compartiments.

A l'anse de la Cabane, le poisson est laissé pendant 36 heures seulement dans les chambres gelantes, puis il est porté dans les chambres d'emmagasinement.

*Chambres d'emmagasinement.* — Elles ne sont point destinées à geler le poisson, mais à le conserver gelé. Aussi, tandis que, dans les chambres gelantes, la température doit être aussi basse que possible, il suffit d'entretenir dans celles d'emmagasinement une température inférieure à 30° F soit 1° cent.

Le pourtour, seul, de ces chambres est garni de caisses remplies de mélange réfrigérant.

A l'établissement de l'anse à la Cabane, les chambres d'emmagasinement sont de dimensions égales et chacune d'elles peut contenir 500 crates; dans d'autres établissements, elles sont de dimensions différentes et l'une ou l'autre est employée suivant la quantité de poisson à conserver, afin d'éviter une consommation de glace inutile.

*Mélanges réfrigérants.* — Dans les caisses des chambres gelantes, le mélange est fait de 2 parties de sel pour 15 parties de glace et dans celles de chambres d'emmagasinement on met une partie et demie de sel pour 15 de glace.

Les manutentions et le mélange du sel et de la glace sont faits au moyen de deux caisses en bois, l'une d'un pied cube pour le sel, l'autre de 5 pieds de long sur 3 de large et 1 de hauteur, soit 15 pieds cubes, pour la glace.

Tels sont les renseignements que j'ai pu obtenir sur les divers établissements frigorifiques que j'ai étudiés.

ZÉDÉ

## ANNONCES & AVIS

### A VENDRE ou A LOUER

#### Maisons et Magasins

Rues de Sèze et Nielly

S'adresser à M. Merle, à l'habitation de M. Mignot.

### A LOUER

Ensemble ou séparément

#### I'habitation Gulbert

comprenant magasins, maison d'habitation, boulangerie et prairies.

Conditions exceptionnelles.

S'adresser à M. BENATRE

### AVIS

Le soussigné informe le public qu'il a à vendre:

Vins fins d'Espagne en gros:  
Madère, Malaga, Sherry, Porto,  
Moscate, Mauzanilla. En caisses  
de 12 bouteilles et en barils de  
16 à 164 litres.

Champagne Benoit fils.

E. BENATRE

### AVIS

Messieurs L. COSTE & C<sup>e</sup> ont l'honneur d'informer Messieurs les armateurs qu'ils sont les seuls représentants à Saint-Pierre de la marque de peinture métallique

« Le Triton »

de la maison Marcel Van Cauwenbergh de Dunkerque.

## A VENDRE ou A LOUER

1<sup>o</sup> L'habitation Th. Clément, se composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2<sup>o</sup> Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

### A VENDRE

1<sup>o</sup> Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2<sup>o</sup> Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3<sup>o</sup> Marchandises diverses d'armement.

4<sup>o</sup> Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

### A VENDRE

La goëlette « GEORGES »  
Avec son armement de pêche

S'adresser à M. G. LAMUSSE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

